

- * Universiteit van Amsterdam, ASCA
- * Université libre de Bruxelles
- * Musée de l'Europe
- * Fondation Bernheim

International Conference

Négationnisme(s) Genocide and Denial

*N'oubliez pas que cela fut,
Non, ne l'oubliez pas :
Gravez ces mots dans votre cœur,
Pensez-y chez vous, dans la rue,
En vous couchant, en vous levant,
Répétez-les à vos enfants,
Ou que votre maison s'écroule,
Que la maladie vous accable,
Que vos enfants se détournent de vous*
(Primo LEVI, *Si c'est un homme*, Paris, Julliard, 1987)

**Les mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 novembre 2007
À BRUXELLES
(Parlement européen et Université libre de Bruxelles)**

Introduction

Le terme « négationnisme » qualifie à l'origine le discours consistant à contester ou nier la réalité du génocide des Juifs perpétré par les Nazis et leurs complices pendant la Seconde Guerre mondiale. Son emploi s'est depuis élargi à la négation d'autres catastrophes génocidaires.

A l'origine, le négationnisme visait, par la minimisation du génocide des Juifs, à faciliter la permanence de l'antisémitisme dans sa version la plus haineuse. La négation des génocides n'a pas uniquement cette fonction de perpétuation du racisme. Elle sert dans certains cas à garantir un « consensus nationaliste » au détriment des victimes du génocide (le cas du discours officiel turc à l'égard du génocide des Arméniens), dans d'autres à assurer l'impunité des criminels (le cas des génocidaires rwandais et burundais), dans d'autres encore à éviter des excuses et réparations ultérieures (le cas de certaines puissances coloniales à l'égard des peuples colonisés), dans d'autres enfin à appuyer un discours de portée géopolitique (le négationnisme actuel du président iranien à l'égard du génocide des Juifs).

Même dans les cas où des crimes contre l'humanité et assassinats systématiques ne sont pas considérés par tous les observateurs comme équivalant à des génocides au sens strict du terme (les cas récents du Cambodge, des Kurdes d'Irak ou de la Bosnie-Herzégovine par exemple) ces crimes suscitent eux aussi une forme de négationnisme visant à exonérer leurs auteurs de toute responsabilité pénale ou à écrire une histoire officielle expurgée du point de vue des victimes et de leurs familles.

Or la réconciliation dans des sociétés déchirées n'est souvent possible que si la mémoire collective évite l'oubli, que si la justice – fût-elle solennelle et symbolique – permette de « passer à l'avenir ».

L'Europe, qui fut la source et/ou le théâtre de nombreux génocides, est le lieu où le débat sur le négationnisme fait rage, où la question de sa criminalisation, en droit national ou européen est évoquée, où les historiens pétitionnent pour attirer l'attention sur l'importance de leur laisser mener leur travail, tant l'histoire ne se confond pas avec la mémoire.

La question du négationnisme continue donc de soulever de nombreuses interrogations lorsque celle-ci touche et implique de façon significative le champ politique, juridique, mémoriel et culturel. Et s'il est opportun de se concentrer de près sur cette question c'est parce qu'elle représente un « désordre » pour le travail d'intégration des cultures, des passés traumatiques mais également de la compréhension de notre monde culturel et historique. En somme, le(s) négationnisme(s) constitue(nt) un phénomène politique et socioculturel prégnant dont les résonances sont aujourd'hui très présentes.

La négation des crimes passés interroge notre rapport à l'histoire, à la mémoire collective, à la dialectique entre justice, réparation et réconciliation, à la construction du « vivre-ensemble » et de la citoyenneté, parfois enfin aux relations diplomatiques entre Etats.

Question, à l'origine, majeure et difficile pour les historiens, elle est aussi devenue un élément important de nombreuses réflexions en sciences humaines. De fait, les discours et les représentations de la négation ne sont plus étrangères aux préoccupations de la philosophie, des sciences politiques, de la sociologie, de la psychologie, de l'étude des médias ou encore de la littérature.

Ce congrès a pour ambition de poser, entre autres, les questions suivantes :

Comment le négationnisme se manifeste-t-il et quels sont ses modes d'expression et de construction? De quelle façon la négation serait-il une atteinte à la liberté d'autrui? Est-elle ou non compatible avec la liberté d'expression? Dans quel sens la négation du passé est-elle un discours de violence? Le négationnisme dans la sphère juridique se distingue-t-il de la sphère politique? Comment les écrivains, cinéastes et artistes répondent-ils à ce phénomène?

Ce congrès a pour objectif certain d'interroger les composantes de ce phénomène à l'aune de plusieurs disciplines. En outre, le congrès ne cherche nullement à discuter la vocation historique des génocides. Il ne s'agit donc pas de faire une histoire des génocides en interrogeant, par exemple, l'existence et la vérité des catastrophes génocidaires, mais plutôt de proposer une réflexion sur l'histoire et la typologie des négationnismes. Nous espérons ainsi faire à la fois œuvre citoyenne et apporter une contribution scientifique à une littérature encore relativement restreinte sur ce sujet.

Comité scientifique – Scientific committee

Assaad Elia AZZI, Marie-Aude BARONIAN, Elie BARNAVI, Emmanuelle DANBLON, Koen DE FEYTER, Benoît FRYDMAN, Ludovic HENNEBEL, Edouard JAKHIAN, Michiel LEEZENBERG, François OST, Eric REMACLE, Simone SUSSKIND

Secrétaire scientifique – Scientific coordinator

Stefan GOLTZBERG